

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

Date de convocation du Conseil Municipal :	15.01.2025
Date d'affichage du compte-rendu :	28.01.2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	22.

Le vingt-sept Janvier deux-mille vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, M. **Claude PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAULT**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOUIN**, Mme Christelle **BIET** Mme Marie **KOHLER**.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Monique **PARICHAUT**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Henri **MOINARD** et Mme Angélique **BOURSIER** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Jean **WAROUX**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Christian **AUBERT** et Fabrice Michelet, ainsi que Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Alain **HURIEZ**, Mme Patricia **DUFOUR** et Mme Helen **ACE** non représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Claude **PAPOT**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et remercie Madame Marylène **PICARD** Vice-Présidente de la communauté de communes Mellois en Poitou, en charge du service Enfance Jeunesse et ses collaborateurs : Delphine Belliot directrice de l'Education et Jérémy Verdière directeur adjoint chargé des services à la population, de leur présence pour la présentation du 1^{er} point à l'ordre du jour.

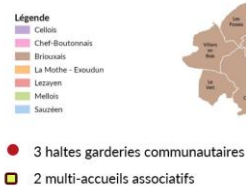
Puis l'assemblée délibère comme suit après avoir acté l'annulation du point « attribution de subventions » dans l'attente de précisions, et du point concernant l'élection du maire délégué de Tillou du fait de l'absence de Sophie Robion, retenue à l'étranger pour des problèmes de transport aérien :

COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU INTERVENTION DE LA VICE-PRESIDENTE EN CHARGE DE L'ENFANCE JEUNESSE

Mme la Vice-Présidente et les 2 Directeurs expliquent, que compte tenu de la démographie des assistantes maternelles à venir et du besoin impératif de proposer aux parents une solution de garde, les élus communautaires ont décidé, en décembre 2024, de transformer les haltes-garderies en crèches. Ce changement concernera les accueils de Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, et Sauzé-entre-Bois et permettra l'accueil de 45 enfants (3 x 15). Cette mutation va s'opérer en septembre au plus tard. Les recrutements nécessaires sont en cours. L'assemblée acquiesce sur la nécessité d'offrir ce service aux parents.

Quelques données commentées pour présenter la situation

Les structures d'accueil collectif du Mellois en Poitou



Il existe des structures d'accueil collectif sur les principaux foyers de population sauf sur les communes de Lezay, la Mothe St-Héray et Celles sur Belle.

L'accueil individuel : les assistants maternels du territoire et les 5 Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Légende
Nombre d'assistants maternels agréés par ancienne commune



RAM / RPE

● associatif
● communautaire

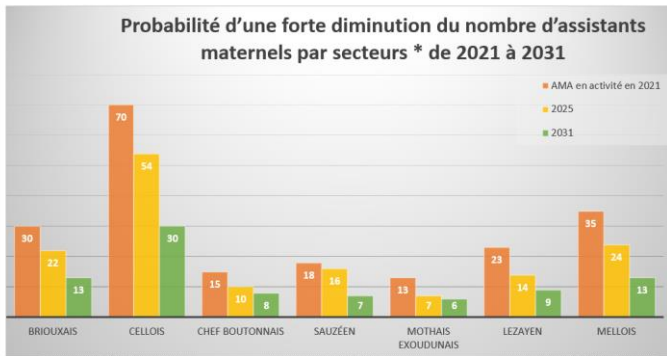
Secteurs

Cellois
Chef - Boutonnais
Briouxais
La Mothe - Exoudun
Lezayen
Mellois
Sauzéen

▲ MAM

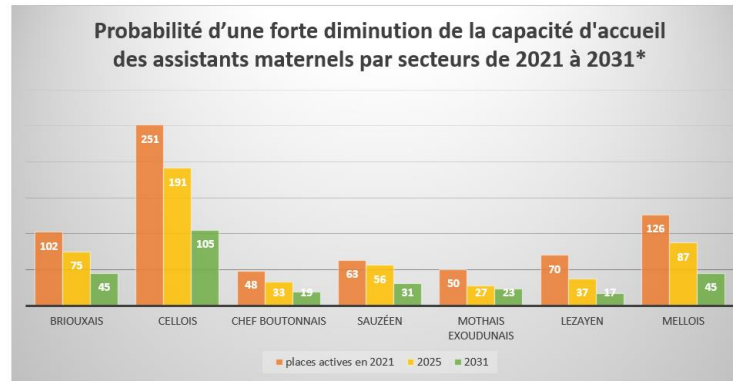


Assistants maternels : perspectives 2025/2031



De 2021 à 2025, une baisse de 28% d'assistants maternels est envisagée s'il n'y a pas de nouveau agrément. La baisse va s'accroître jusqu'en 2031 (-42%), avec seulement 86 professionnels sur l'ensemble du territoire.

* Avec postulat de départ en retraite à 62 ans



En 10 ans, le territoire va perdre 60 % de sa capacité d'accueil individuel avec 285 places d'accueil en 2031 contre 710 en 2021.

* Toujours avec postulat de départ à la retraite à 62 ans et sans nouvel agrément

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2024.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Fabrice MICHELET présente ce dossier

Comme à l'occasion de chaque réunion, quelques informations concernant la Communauté de Communes sont présentées par Fabrice Michelet :

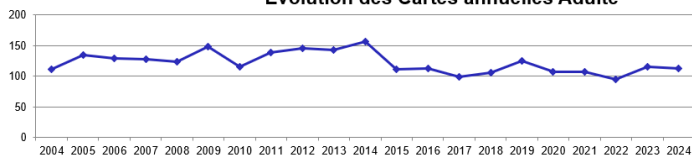
- Débat sur la compétence eau : Prise de compétence au 01/01/26
- Réseau de chaleur de Lezay
- Ex-base de Gournay : Projet de Phoenix Manufacture.

ETANG DE PECHE DE JAVARZAY - BILAN DE LA SAISON 2024

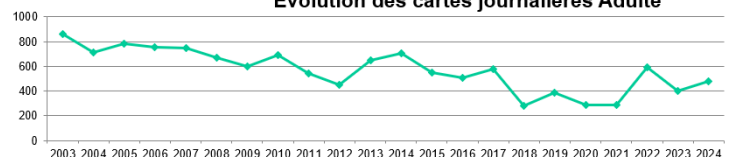
Annie Gonnord présente ce dossier

Le bilan de l'activité pêche dans l'étang ainsi synthétisé est commenté :

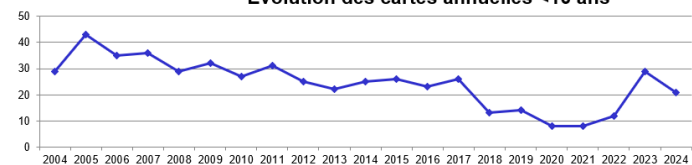
Evolution des Cartes annuelles Adulte



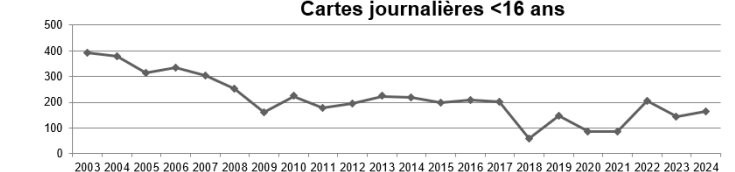
Evolution des cartes journalières Adulte



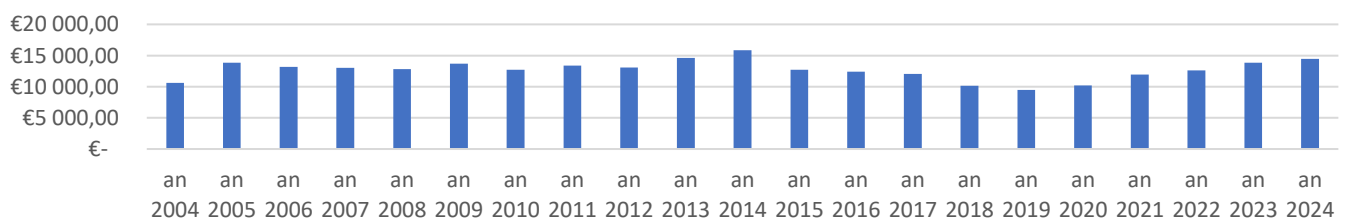
Evolution des cartes annuelles <16 ans



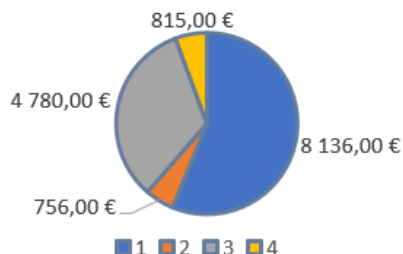
Cartes journalières <16 ans



Evolution des recettes



repartition recette 2024



	prix	total cartes vendues	montant total
TOTAL CA +16	72	113	8 136,00 €
TOTAL CA -16	36	21	756,00 €
TOTAL CJ +16	10	478	4 780,00 €
TOTAL CJ -16	5	163	815,00 €
		775	14 487,00 €

ETANG DE PECHE DE JAVARZAY - REGLEMENT 2025

Annie Gonnord présente ce dossier

Après avoir rencontré le nouveau Bureau de l'association PECH (maintenant présidée par Monsieur Jean-Noel GARCIN), avec qui le projet de règlement de pêche pour la saison 2025 a été discuté. Ce document, transmis avec la convocation, est présenté et commenté.

Quelques points sont soulignés :

Ouverture:

- Samedi 22 Février 2025, à 8h uniquement pour les cartes annuelles
- Dimanche 23 Février 2025, à 8h pour les cartes journalières.

Fermeture:

- Cartes journalières : Dimanche 23 Novembre 2025, à 20h
- Cartes annuelles : Dimanche 14 Decembre 2025, à 20h.

Modalités de pêche 2025 : Un seul hameçon par canne - Amorçage interdit - Hameçon sans ardillon et les bas de ligne avec de la tresse sont interdits pour les carpistes - Nombre de prises : 6 poissons par jour (toutes espèces confondues et quel que soit le poids, à l'exception des carpes) - En cas de pêche à la truite, il ne pourra pas être sorti de carpes - Interdiction de les sortir de l'eau et obligation de couper le fil - Tout poisson hors règlement doit être remis à l'eau et le pêcheur doit couper le fil - Chaque personne doit respecter son vivier.

Empoisonnement 2025 : 1.600 kilogrammes de truites - pas de lâcher de poissons après la fermeture - pas de lâcher de truites, si la température de l'eau est trop élevée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le projet de règlement tel que présenté (dont l'intégralité sera affichée sur site et communiqué sur le site internet de la collectivité www.chef-boutonne.fr)

et

- fixe les tarifs de la pêche dans l'étang pour 2025 ainsi proposés :

	Tarif 2024	Tarifs 2025
Cartes annuelles	72 €	74 €
<16 ans	36 €	37 €
Cartes journalières	10 €	10 €
<16 ans	5 €	5 €

Gratuit pour les moins de 6 ans

La vente des cartes les dimanches sera exclusivement possible au château de Javarzay.

Il est précisé que plusieurs membres de l'association Pech sont volontaires pour effectuer le contrôle des cartes sur site. Cette vérification sera coordonnée par Stéphane Petit garde champêtre.

Il est fait état de la mortalité de plusieurs carpes et tanches (et uniquement de ces deux espèces) depuis le début de l'année. L'autopsie diligentée a permis de déceler la présence d'un virus. Une rencontre est prochainement organisée avec le fournisseur des poissons.

CYCLONE CHIDO A MAYOTTE - AIDE

Fabrice MICHELET présente ce dossier

Le territoire de Mayotte a subi des destructions sans précédent au passage du « Cyclone Chido » le 14 décembre dernier. Les biens et infrastructures du département et des communes de Mayotte ont été particulièrement touchés, engendrant de grandes difficultés dans l'indispensable continuité des services publics locaux au bénéfice de la population. Afin de s'associer à l'élan de générosité, de nombreuses collectivités ont d'ores et déjà manifesté leur volonté de pouvoir soutenir les actions d'urgence et de reconstruction sur l'archipel.

Le Maire rappelle les attributions antérieures : guerre en Ukraine (5400€), séisme Turquie/Syrie (5000€).

Après en avoir délibéré et après avoir pris connaissance des modalités d'intervention possibles, le Conseil Municipal,

- **Valide à l'unanimité, le principe d'une aide communale de 5000€**
- **Décide en tenant compte des objectifs respectifs : la subvention à l'Association des Maires de France ciblant prioritairement l'aide d'urgence à la population et le fonds de concours plutôt dédié aux équipements et à la construction d'infrastructures :**
 - ✓ **de répartir par moitié les 5 000 € à chacun - 13 voix**
 - ✓ **d'attribuer l'aide communale à l'Association des Maires de France - 8 voix**
 - ✓ **de verser un fonds de concours au titre « des contributions diverses au bénéfice des territoires et des populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles » - 1 voix.**

CENTRE DE GESTION 79 - PREVOYANCE

Fabrice MICHELET présente ce dossier

Dans le cadre des obligations qui sont faites aux collectivités de participer au financement des garanties liées à la prévoyance de leurs agents, le CDG79 propose aux collectivités de mener pour leur compte, la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour cette garantie. Il est indiqué que le montant communal de la prise en charge est de 15€ par mois à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le CDG 79 pour mener pour le compte de la collectivité, la consultation correspondante. Il est précisé que cela ne constitue pas un engagement car la collectivité aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif si les tarifs et/ou garanties proposées ne lui convenaient pas.

CENTRE DE GESTION 79 - ADHESION AU MARCHÉ POUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Fabrice MICHELET présente ce dossier

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) stipule que les collectivités doivent désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD). Ses missions principales sont l'information et le conseil sur le traitement des données, la diffusion de la culture informatique et Libertés, le contrôle du respect du RGPD et du droit national, la coopération avec la CNIL.

Le CDG7 dans le cadre de sa centrale d'achat, a lancé une consultation pour proposer aux collectivités, un dispositif mutualisé d'accompagnement à la mission DPD. La société retenue est la Société Date Vigi Protection de Abbeville (80). Un taux de commissionnement de 12% est ajouté aux conditions tarifaires de cette société d'un montant de 490€ HT annuels pour les collectivités de la catégorie de 1000 à 3499 habitants. Le coût global serait alors de 646.80€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la convention d'adhésion à la centrale et accepte l'adhésion au marché de DPD proposé par le CDG79, aux conditions proposées.

CENTRE DE GESTION 79 ADHESION AU SERVICE MOBILITES - EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES DES AGENTS

Fabrice MICHELET présente ce dossier

Depuis le 1er octobre 2020, le CDG 79 s'engage dans le conseil et l'accompagnement des employeurs publics, et leurs agents, en matière d'évolution professionnelle. Le service mobilités et évolution professionnelle (MEP) a été créé pour permettre aux employeurs publics de répondre à une obligation réglementaire d'accompagner les agents dans leurs projets d'évolution professionnelle (Ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017- Décret n° 2022- 1 043 du 22 juillet 2022).

Pour cela, le CDG79 propose aux collectivités d'adhérer au service MEP en signant une convention conclue pour une durée de 2 ans et pour un coût total de 150 euros pour les 2 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'adhésion de la collectivité au service MEP et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

CENTRE DE GESTION 79 - AVENANTS POUR ACTUALISATION DES TARIFS POUR 2025

Fabrice MICHELET présente ce dossier

Le CDG79 explique dans le courrier joint, la nécessité d'augmenter les tarifs des services proposés à compter de 2025 concernant plus particulièrement pour la collectivité, le service intérim, le service médecine de prévention, le service retraite. L'envoi des avenants correspondants est annoncé.

Missions	Tarif 2024	Tarif 2025
Service intérim	5%	5,5%
Carence de visite médicale	65 €	70 €
Bulletins de paie	10 € / mois / agent	12 € / mois / agent
Archivage	300 € par jour	315 € par jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les variations de tarifs concernant les services apportés par le CDG79 et autorise le Maire à signer les avenants correspondants.

PERSONNEL COMMUNAL - GESTION DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITE

Fabrice MICHELET présente ce dossier

La collectivité doit faire face à des besoins ponctuels de personnel dans le cadre d'accroissements temporaires d'activité liés à des missions spécifiques ou saisonnières qui s'ajoutent aux missions habituelles.

Afin de permettre ces recrutements par voie de contrats, et pour plus de souplesse dans la gestion des services, il est proposé d'autoriser le Maire à pallier à ces besoins ponctuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, souhaite que le maire puisse prendre des contractuels dans le cadre des accroissements temporaires d'activité ou de besoins saisonniers, dans la limite des crédits inscrits au chapitre 012 (charges de personnel). Il est autorisé à saisir le Comité Social Territorial pour cela.

ORGANIGRAMME POLITIQUE DU POLE CULTURE ET COMMUNICATION

Fabrice MICHELET présente ce dossier

L'arrivée d'Anaïs Mougin recrutée depuis début janvier en qualité de responsable du Pôle Culture et Communication, va changer la structure de la gestion du château, de la médiathèque, des animations, de la communication de la collectivité. Il convient d'adapter l'organisation politique en conséquence.

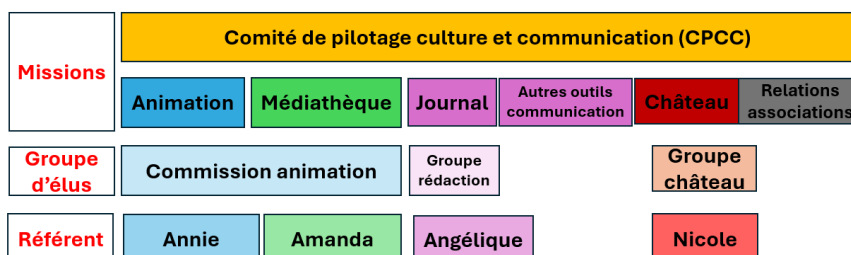
La proposition de la commission Animations, élaborée lors de la réunion du 9 décembre, présentée à l'assemblée, a pour objectif de :

- Créer une cohérence générale dans la politique culturelle
- Mettre en cohérence l'organigramme « agents » et l'organigramme « politique »
- Augmenter l'efficacité générale
- Ne pas trop modifier ce qui existe (fin de mandat)

Et consiste à scinder l'organisation politique en 2 parties :

- Organe de stratégie
 - ✓ Définition des axes
 - ✓ Garant de la cohérence générale
- Groupes pour la mise en place des actions
 - ✓ Opérationnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (1 abstention), valide l'organigramme politique donnant plus de lisibilité sur le qui fait quoi au sein du pôle Culture et communication, tel que présenté par la commission animations.



CHATEAU DE JAVARZAY - REMPLACEMENT D'UNE CARTE SSI

Claude Papot présente ce dossier

La carte du Système de Sécurité Incendie du Château installé en 2020-2021, ne fonctionne plus et doit donc être remplacée. Un devis a été sollicité pour une intervention dans les meilleurs délais, afin d'être opérationnel pour l'ouverture du château à la mi-mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de remplacement de la carte SSI du château présenté par INEO pour un montant de 6 554.14€ TTC. Ce montant sera inscrit au programme des investissements 2025.

RENOVATION ENERGETIQUE CENTRE CULTUREL ET SALLE RAYMOND QUIARD - AVENANTS

Christian Aubert présente ce dossier

Il est rappelé que le projet n'avait pas été validé avant la consultation pour les travaux de cette opération. Des ajustements sont donc nécessaires pour répondre aux préconisations techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide les devis d'ajustement de prestations et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant aux adaptations du marché suite aux remarques du bureau de contrôle pour 5251.54€ et au remplacement du coffret coupure gaz pour 665.91€, ce qui représente une plus-value de 5917.45€ HT. Le bilan global des avenants est de 4999.48€ HT de majoration soit +1%.

EAU REGULARISATION DE TVA RESIDUELLE

Christian Aubert présente ce dossier

Monsieur Aubert rappelle le contexte :

- Délégation de la compétence eau à 4B le 01/01/2020
- Transfert des actifs (569 000 €) et passifs (314 000 €)
- Transfert des disponibilités du budget : 287 000 €
- TVA due à l'Etat par la commune au titre du budget de l'eau d'un montant de 7 485,53 €.

Cette régularisation de TVA qui aurait dû être prise en compte au moment du transfert des actifs aurait minoré le montant des disponibilités du budget. C'est pourquoi le syndicat SMAEPB a donné un accord de principe pour rembourser la commune de ce même montant résiduel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le syndicat SMAEP, pour le remboursement de la somme de 7 485,53 €.

CENTRE DE SECOURS DE CHEF BOUTONNE - RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Patrick Coirault présente ce dossier

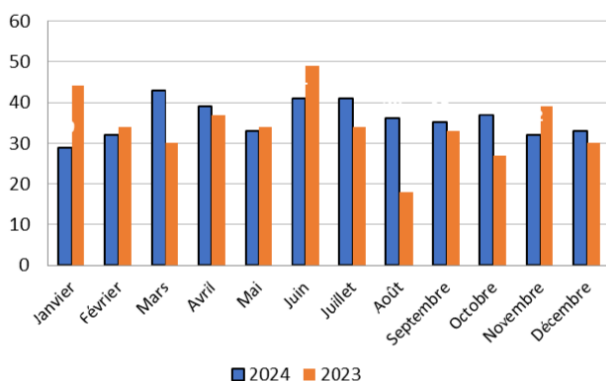
Patrick Coirault commente le rapport d'activités du centre de secours de Chef Boutonne tel qu'il l'a, par ailleurs, été, lors de la cérémonie de la Sainte Barbe.

Quelques faits marquants :

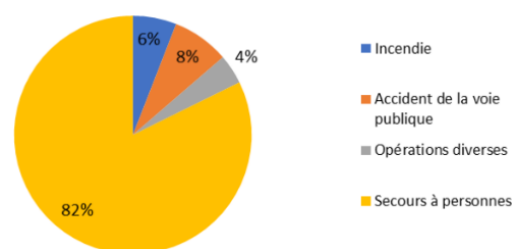
Nombre d'interventions réalisées : 389 contre 363 en 2024

Nombre d'interventions avec les refus : 424 contre 395 en 2024 (35 refus / manque de personnel ou autre moyen déjà engagé)

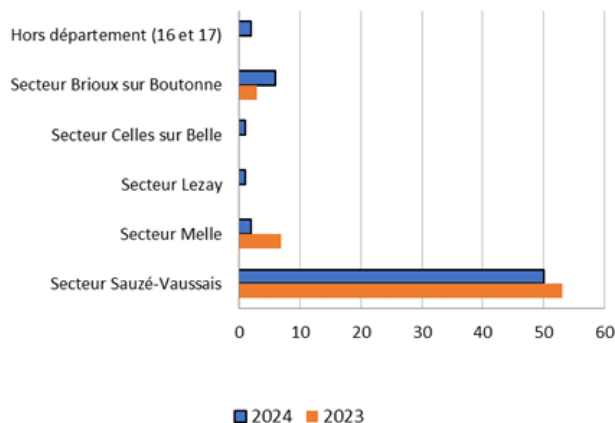
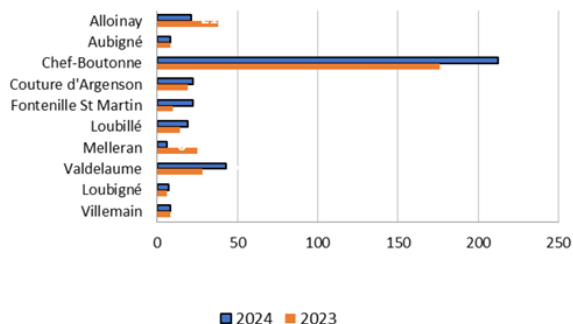
Répartition mensuelle des interventions



Répartition des interventions en 2024



71% du lundi au vendredi et 29% le Week end.

Communes de 1er appel**BILAN DES INVESTISSEMENTS DU 4^{ème} TRIMESTRE 2024 - ENVELOPPE AUTORISEE**

Fabrice MICHELET présente ce dossier

Comme chaque fin de trimestre, le Maire communique l'usage des crédits de l'enveloppe allouée pour permettre l'engagement de dépenses d'investissement sans délibération (dans la limite trimestrielle de de 20 000 € sur le budget principal) Il représente 4 004.12 €, au titre du 4^{ème} trimestre 2024.

RAPPORTS DES COMMISSIONS**NICOLE Bettan en charge du développement de la commune**

rappelle que l'année 2025 célébrera le 50^{ème} anniversaire des Petites Cités de Caractère.

Patrick Petit en charge des travaux communaux

fait état de l'évolution des chantiers communaux : fin des travaux de la Salle Raymond Quiard, fin des travaux d'ouvertures des logements du lotissement de la gare, fin des plantations 1^{ère} tranche, les travaux d'aménagement de sanitaires aux Services Techniques sont en cours, conformément à la convention adoptée, le SIVOM de Prahecq est intervenue dans le cadre de la campagne de balayage et précise qu'une rencontre avec le FC Boutonnais a eu lieu pour évoquer le terrain annexe.

Christian Aubert en charge des finances

en qualité de Président du SIVU Voiries, confirme l'arrivée du nouveau responsable des Services Techniques en la personne de Benjamin Robert.

et annonce les date des réunions de la Commission finances, fixées pour l'élaboration des documents budgétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 22 heures 30 :

- Dramatique accident à St Médard qui a touché le fils des boulangers de la Place Cail de Chef Boutonne
- Fermeture du Cabinet de kinésithérapie suite à un désistement des potentiels acquéreurs – la commune doit faciliter la pérennité de ce service eu égard au besoin
- Remerciements pour l'organisation et la fréquentation aux cérémonies de vœux
- Méthodologie prévue pour la mise à jour de l'adressage : des réunions décentralisées sont organisées avec les riverains des rues concernées qui ont été invités individuellement.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 24.02.2024.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTONNE, le vingt-sept Janvier deux mille vingt-cinq.

Le secrétaire de séance,
Claude PAPOT

Le Maire,
Fabrice MICHELET